



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 mars 2015

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. -  
MMES FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - BOUTIE  
- BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) -  
GODEFROY - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR -  
VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

*N° 2015/28*

**Objet : EHPAD Résidence « la Grèze » : Affectation de résultats 2009**

Conformément à la décision de l'Agence Régionale de Santé du 14 mars 2011, portant sur l'affectation de l'excédent 2009 de 100.020 € ventilé comme suit :

- 70.020 € affectés à l'investissement (compte 10682)
- 30.000 € affectés à la réserve de compensation (compte 10686)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de reventiler 20.000 € de la réserve de compensation en investissement ce qui porte donc le montant de la réserve de compensation à 47.653,58 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 10 mars 2015.

Le Président,  
Raymond GARDELLE